

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 177,6 km² à environ 15 kilomètres au sud de Wemotaci et à 80 kilomètres au nord-ouest de La Tuque.

MILIEU PHYSIQUE

Le relief de la réserve est principalement composé de buttes et de basses collines recouvertes d'une faible épaisseur de dépôts glaciaires (till), à l'exception d'une importante dépression au nord et à l'ouest du lac Coucou (sable d'origine fluvioglaciaire). L'altitude y varie de 355 à 600 mètres.

MILIEU BIOLOGIQUE

Considérablement perturbées au cours des derniers siècles, les forêts de la réserve sont actuellement jeunes et se régénèrent naturellement. On y a recensé une espèce de vertébré désignée vulnérable, soit le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*).

MILIEU SOCIAL

La communauté de Wemotaci accorde au territoire de la réserve une haute valeur culturelle et historique, celui-ci étant situé à l'intérieur d'un territoire plus vaste portant le nom de « Cimakanic Aski » en langue attikamek.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou protège des écosystèmes caractéristiques du nord de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

Afin d'améliorer la représentativité de la réserve et de mieux protéger la biodiversité, des agrandissements totalisant 78,8 km² sont proposés. Le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-Coucou ».

Principales activités permises et interdites*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	☒ Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	☒ Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	☒ Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	☒ Interdite
Chasse	☑ Permise
Pêche	☑ Permise
Piégeage	☑ Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	☑ Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	☒ Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	☒ Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	☑ Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	☒ Interdite**
Recherche et éducation	☑ Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoies et réserves fauniques	☑ Permise
Ensemencement	☒ Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	☑ Permise

* En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).

** Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



Le lac Gislain (F. Brassard, MDDEP)

Un jaseur boréal (*Bombycilla garrulus*) (A. R. Bouchard, MELCC)



La RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou s'étend à l'est du lac Châteauvert, un réservoir hydroélectrique sur la rivière Manouane (F. Brassard, MDDEP)

Les aires protégées
au Québec :



Un héritage pour la vie



La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou



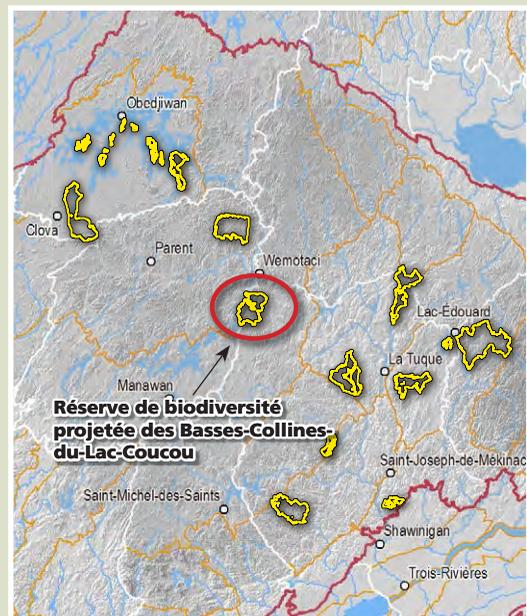
Un territoire d'intérêt culturel et historique pour la communauté attikamek de Wemotaci





La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

- Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou
- Proposition d'agrandissement
- Bail de villégiature
- Bail hors territoire
- Parcours de canoé-kayak
- Autre aire protégée
- ZEC



— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique

